La réforme de 1987 a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation et a reculé à 25 ans l'âge maximum d'entrée dans le dispositif. Elle a relancé son développement en le faisant participer au mouvement général d'élévation des niveaux de formation.

> epuis 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage se diffuse vers le haut en investissant de nouvelles certifications et de nouveaux champs de spécialités. Toutefois, les effectifs d'apprentis n'ont véritablement décollé qu'après 1993, une fois enrayées quatre années de chute du CAP qui s'est depuis maintenu au-dessous de 200 000 apprentis. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé pour atteindre 436 300 en 2011-2012 (441 100 en 2012-2013 selon les premiers résultats de l'enquête n° 10).

> Aujourd'hui, si le CAP domine encore, il regroupe moins de la moitié de l'ensemble des apprentis (40,6 %). Les autres principaux diplômes préparés en apprentissage sont le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS), qui comptent chacun entre 46 300 et 68 600 apprentis contre 177 300 pour le CAP. Près de trois apprentis sur dix préparent un diplôme de niveau baccalauréat et la même proportion un diplôme du supérieur (tableau 01 et graphique 02).

> D'un niveau scolaire plus élevé, les apprentis sont plus âgés : de 1986-1987 à 2011-2012, leur âge moyen est passé de 17,5 à 19,2 ans. L'enchaînement de plusieurs contrats autorise désormais la poursuite d'études en apprentissage, plus fréquente au niveau secondaire : les apprentis représentent 62,9 % des recrutements en première année de BP et 21,0 % en baccalauréat professionnel. Dans l'enseignement supérieur, l'apprentissage recrute surtout des lycéens ou

des étudiants des universités : en 2011-2012, 19,0 % des apprentis en première année de BTS étaient déjà apprentis l'année précédente, 6,4 % pour les DUT et 22,1 % pour les ingénieurs.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage a progressé depuis 1993 plus fortement pour les garcons que pour les filles. Les filles s'orientent moins souvent vers la voie professionnelle après le collège et investissent un éventail beaucoup moins large de spécialités. En 2011-2012, les apprenties représentent ainsi 3,6 % de la population des filles âgées de 15 à 19 ans contre 9.4 % des garcons du même âge (graphique 03). Traditionnellement, l'apprentissage de premier niveau (CAP-BEP) est plus développé dans les spécialités de la production (7 apprentis sur 10) que dans celles des services où il se concentre sur un petit nombre de diplômes dominés par les filles. La situation s'inverse au niveau supérieur où les spécialités de la production rassemblent 4 apprentis sur 10 (9 sur 10 en formations d'ingénieurs) avec la pénétration de nouveaux champs d'activité dans le domaine des services, notamment du commerce et de la gestion (graphique 04). Cette évolution favorise la participation des filles ; elles représentent 31,8 % des apprentis en 2011 contre 28 % en 1987. Au niveau I (ingénieur, master), leur part gagne 6,7 points entre 2007 et 2011, de 29,4 % à 36,1 %. Les apprenties sont plus âgées (19,7 ans en moyenne contre 18,9 ans pour les garçons) et plus qualifiées: 35,1 % des apprenties préparent un diplôme du supérieur contre 25,0 % pour les garcons =

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'éducation nationale ou par le ministère chargé de l'agriculture.

L'enquête rapide 10 donne au printemps une première estimation par niveau et par diplôme des effectifs d'apprentis au 31 décembre de l'année précédente. L'enquête Sifa établit à l'automne un recensement des apprentis au 31 décembre de l'année précédente à partir de données individuelles, et permet donc de dresser un panorama plus détaillé de l'apprentissage avec des informations par exemple sur la formation préparée, le sexe, l'âge et l'origine scolaire des apprentis.

Source: MEN-MESR DEPP Champ: France métropolitaine + DOM. tous ministères de tutelle

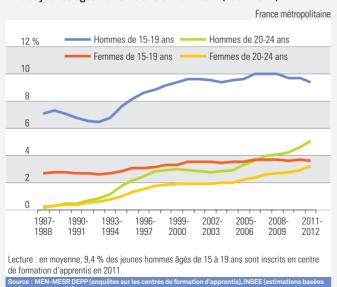
Les formations en apprentissage

01 Évolution des effectifs d'apprentis (1990-2011)

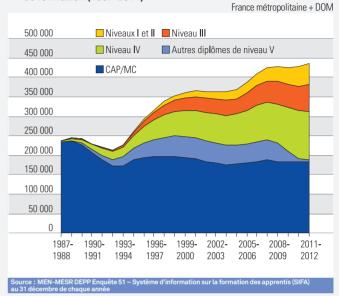
	France métropolitaine + DON						
	1990-91	1995-96	2000-01	2005-06	2009-10	2010-11	2011-12
Niveau V	215 274	232 157	245 361	228 613	209 767	191 857	189 560
Niveau IV	13 210	41 327	69 355	86 609	111 900	123 018	123 888
Niveau III	1 319	15 273	35 553	44 233	59 532	62 074	67 193
Niveaux II et I	0	4 777	15 633	26 404	43 543	49 331	55 693
Total	229 803	293 534	365 902	385 859	424 742	426 280	436 334

Source: MEN-MESR DEPP Enquête 51 – Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31 décembre de chaque année

03 Évolution des proportions d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes âgés de 15-19 ans et 20-24 ans (1987-2011)



02 Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1987-2011)



04 Part des filles et des spécialités de services selon le niveau des formations en apprentissage en 2011-2012

